

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD

SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°12 du 18 septembre 2003

Spécial Comptes rendus

Commission Exécutive du SNTRS (11.9.2003)	2 à 4
Lettre & Rencontre avec le nouveau DG CNRS (12.9.2003)	4 à 6
Conseil Scientifique du CNRS (23 et 24 juin 2003)	6 & 7
Assemblée Générale du CAES (17 juin 2003)	7 & 8

Rapport à la Commission Exécutive du 11 septembre 2003

Par Sophie Toussaint-Leroy au nom du Bureau National

Ce texte prend en compte dans sa rédaction finale l'essentiel des débats de la Commission Exécutive

La situation économique et sociale :

Cette rentrée est marquée par une crise sociale et économique profonde.

Le pays a connu une mobilisation exceptionnelle contre les projets de réforme des retraites et la décentralisation, et la réforme du régime d'indemnisation des intermittents. L'affrontement a été très dur. Devant l'ampleur de la mobilisation, le gouvernement a eu recours à tous les moyens pour affaiblir le mouvement : désinformation, propagande, utilisation des moyens publics à des fins partisans, atteintes au droit de grève (arrestations arbitraires, répression judiciaire des responsables syndicaux)... Le gouvernement a décidé de passer en force sur le dossier des retraites, comme sur celui des intermittents du spectacle. Nous n'avons gagné qu'un répit dans le calendrier de mise en place des réformes : les projets de décentralisation, d'autonomie des universités sont repoussés à l'automne, la réforme de la sécurité sociale à l'année 2004. A l'éducation nationale, le transfert vers la territoriale des médecins scolaires et des conseillers d'orientation psychologues est abandonné, mais pas celui des 100 000 TOS. Nous sommes face à un gouvernement profondément réactionnaire, à la solde du MEDEF. Et face à un MEDEF qui fait de la surenchère.

Le gouvernement entend poursuivre ses contre réformes en tentant de cadenasser le droit de grève pour étouffer toute expression revendicative. C'est ce que visent les nombreuses pressions et sanctions sur les personnels, comme la circulaire du 30 juillet sur les retenues pour faits de grève, ou encore les trois propositions de loi déposées cet été au parlement dont l'objectif est de limiter le droit de grève. Un de ces textes préconise l'impossibilité d'entamer la grève quand celle-ci n'a pas été votée par la majorité des salariés à bulletins secrets et la mise en place d'un service minimum.

La mobilisation du printemps n'a pas été un coup d'épée dans l'eau dans la mesure où elle a créé de nouvelles solidarités dans la lutte.

En août, l'ampleur du rassemblement de lutte contre l'OMC et la marchandisation est un prolongement de cette mobilisation. 250 000 personnes, militants *altermondialistes* mais aussi personnels de l'éducation nationale, intermittents du spectacle et acteurs du mouvement social contre la réforme des retraites, se sont retrouvés sur le plateau du Larzac. Beaucoup de jeunes ont participé aux forums organisés par les organisations syndicales et les associations. La CGT a mis en débat les grandes questions du moment : retraite, devenir et statut des services publics, démocratie sociale et a appelé au renouveau de l'action syndicale internationale pour porter ensemble les revendications pour le plein emploi et pour un réel développement économique et social. La situation internationale se dégrade : misère, chômage, précarité et conflits se développent.

En France, du côté de l'économie, c'est la déprime. La croissance bat de l'aile, les plans sociaux et les licenciements se multiplient. Le chômage pourrait atteindre les 10% de la population active d'ici la fin de l'année. La précarité explose. Plus de 6 millions de français vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Le déficit budgétaire se creuse, atteignant les 4% du produit intérieur brut. Malgré cela, le gouvernement poursuit dans la voie des allègements de cotisations sociales patronales. Et il maintient la

baisse de l'impôt sur le revenu (seul 1 foyer sur 2 y est assujéti), et met en place diverses mesures fiscales en faveur des plus riches : allègement de l'impôt sur la fortune, accroissement de l'avantage fiscal pour les emplois à domicile, doublement du plafond de défiscalisation des plus values financières. Ces cadeaux catégoriels n'ont relancé ni l'emploi ni la consommation. La justification de la relance de la croissance est un mensonge. Ce sont des mesures idéologiques, dogmatiques, de diminution des investissements publics, de limitation des interventions de l'Etat dans le système économique, selon la théorie libérale de la régulation par l'offre et la demande. Dans le même temps, la fiscalité locale et les taxes, payées par tous, ont augmenté sensiblement. Or c'est la baisse de cette fiscalité-là qui pourrait permettre de relancer la consommation.

Les salaires sont bloqués, le pouvoir d'achat recule, de nouvelles privatisations sont envisagées... Sur le budget 2003, le ministère de l'économie vient d'annoncer une deuxième vague d'annulations de crédits d'un montant comparable à celle de mars, soit 1,4 milliards.

Le budget 2004 confirme les baisses de moyens et d'effectifs dans tous les secteurs, sauf la défense, la justice et la police, secteurs qui se sont le plus développés pendant ces dix dernières années, tant en termes de budgets que d'emplois. Le gouvernement accentue le repli sur les fonctions régaliennes de l'Etat et confirme son choix du tout répressif. La suppression de 5000 emplois de fonctionnaires est programmée.

Raffarin supprime les retraites, Mattéi les retraités !

Les missions de service public ne sont plus assurées à la hauteur des besoins sociaux.

La catastrophe sanitaire d'août dernier en a été le révélateur. Elle a également révélé l'incurie de nos dirigeants et leur incapacité à gérer cette crise : les autorités politiques, parfaitement averties de la situation depuis le début du mois, ont attendu le 13 août pour prendre la mesure de la situation et mettre en place le plan blanc. La surmortalité, estimée à 11 500 personnes pour la première quinzaine d'août, est certes liée aux conditions climatiques et aux pics de pollution, mais elle est surtout le résultat des politiques publiques menées depuis 1991, avec la réforme Evin, aggravées en 1996 par les ordonnances Juppé. La canicule a servi de révélateur des carences du système de santé et d'une politique de soins définie par la maîtrise comptable enserrée dans les contraintes de critères de convergence européens : pénurie organisée des personnels médicaux et paramédicaux, suppression de milliers de lits dans les services hospitaliers. L'hôpital est dans l'impossibilité aujourd'hui de faire face au moindre aléa, d'origine climatique ou épidémiologique. Là où il faudrait un plan d'urgence de créations d'emplois, d'augmentation des budgets, le gouvernement préconise l'optimisation des ressources sur le modèle de gestion du secteur privé, et remet en cause les 35 heures... et les congés pris en été ! On a même reproché aux médecins généralistes leurs vacances trop longues... Et nos ministres, alors ? Où étaient-ils ? Fréjus, Combloux ?

Le gouvernement désengage l'Etat de la prise en charge collective des personnes âgées : baisse de l'allocation personnalisée d'autonomie, diminution des crédits destinées aux maisons de retraite, fermeture de services de proximité dans les hôpitaux.

Raffarin prône la solidarité entre générations, oui, mais seulement dans la sphère privée, exhortant les Français à plus de solidarité familiale.

Avec le même type de discours moralisateur, Raffarin poursuit l'offensive idéologique en vantant le sens de l'effort et du sacrifice : supprimons un ou deux jours fériés pour financer la solidarité aux personnes dépendantes ! Soyons clairs : il s'agit de modifier la durée légale du travail en France, actuellement fixée par le Code du travail à 1600 heures annuelles en tenant compte des jours de congés et de 11 jours fériés. Donc de revenir sur toutes les conventions collectives et les accords d'entreprise prises en application des lois Aubry ! Voilà de quoi satisfaire le MEDEF ! Et si les syndicats résistent ? Pas de problème : le législateur pourra imposer la modification des textes. L'UMP préconise de n'utiliser que les cotisations salariales et patronales correspondant au jour supplémentaire travaillé pour abonder la caisse de solidarité. Quant à la richesse produite par ce jour supplémentaire, elle ira dans les caisses des entreprises !

Des réformes dangereuses

La même méthode va s'appliquer pour la réforme de l'assurance maladie: culpabiliser les individus et faire payer les salariés. Ainsi les mesures d'ores et déjà prises de déremboursement ou de baisse du taux de remboursement de certains médicaments jugés peu efficaces. Le ministère de la santé aurait-il jugé inefficace les vaccins contre la diphtérie, le tétanos ou la coqueluche, puisqu'ils sont désormais remboursés à 35% et non plus à 70% ? Sont prévus également la taxation sur les médicaments, une franchise sur les feuilles de soins et autres économies de bouts de chandelle sur le dos des assurés. Le gouvernement ne s'attaque pas aux causes profondes du déficit : le désengagement des entreprises au financement des objectifs sociaux par l'allègement des cotisations patronales et la baisse de la masse salariale, base du financement de la sécurité sociale. Ni à la politique de recherche de profit maximum pratiquée par les grandes entreprises pharmaceutiques, notamment, au détriment de la santé publique.

Le projet de décentralisation vise à démanteler la cohésion nationale et à affaiblir l'Etat dans ses fonctions de service aux populations. Le transfert des compétences et la baisse des dépenses publiques vont mettre bon nombre de régions dans l'impossibilité de financer leurs nouvelles obligations. Le projet gouvernemental pour la Corse qui visait à ne reconnaître qu'une collectivité régionale unique dotée de larges compétences a été rejeté par referendum, malgré les pressions et chantages d'ordre financier sur la population et le soutien d'une partie du mouvement nationaliste.

Quant à la réforme des retraites, la loi a été votée le 24 juillet et publiée au journal officiel du 22 août. Mais le dossier n'est pas clos. De nombreuses dispositions de la loi doivent être complétées par des décrets d'application, tant pour les salariés du privé que pour les fonctionnaires. Dans le même temps s'ouvrent les négociations sur les retraites complémentaires. Les enjeux sont considérables puisque 16 millions d'actifs et 10 millions de retraités sont concernés et que les complémentaires assurent aujourd'hui entre 30 et 60% de la retraite des salariés du privé.

Face à cette situation, quel rapport de forces ?

La situation est grave. Toutes les mesures prises par le gouvernement depuis un an vont dans le même sens : libéralisation, déréglementation, remise en cause profonde des mécanismes de solidarité et d'égalité. Les mesures Raffarin-Fillon ne visent qu'à faire payer davantage les salariés tout en imposant un recul considérable des droits, introduisant les systèmes assurantiels et de capitalisation. La décentralisation vise à affaiblir

considérablement les services publics, à briser l'égalité de traitement des populations et à accélérer le processus de privatisation, de marchandisation des missions publiques. L'ampleur des manifestations ces derniers mois témoigne du rejet massif de cette politique. Le niveau de mobilisation reste cependant insuffisant en regard de la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Il faut mobiliser davantage, en particulier dans le secteur privé. Mais cette mobilisation est freinée par la dégradation de l'emploi dans le secteur privé, la précarité, le recours massif à la sous-traitance, la désyndicalisation dans l'industrie. Les sentiments de révolte et d'amertume sont forts. Nous n'avons pas su créer un rapport de forces suffisant. Cela est particulièrement vrai dans notre milieu. Cet échec va peser sur les consciences. De nombreux collègues pensent que si la mobilisation contre la retraite n'a pas arrêté le gouvernement, il va passer en force sur les autres réformes. D'un autre côté, l'hécatombe de cet été va peser dans le débat. D'autres pays d'Europe ont subi la même canicule, sans surmortalité. Il nous faut approfondir nos analyses sur les mécanismes de la crise, sur les conséquences des contre-réformes, faire connaître aux salariés nos propositions pour créer une mobilisation de masse. Concernant la lutte contre la réforme des retraites, on peut regretter une certaine opacité des messages confédéraux. Les revendications portées par l'UGFF étaient plus claires et plus mobilisatrices.

Affirmer notre indépendance

Il faut affirmer davantage nos revendications, en toute indépendance aussi bien des autres syndicats que des partis politiques. Quelle sera notre position sur l'unité dans l'action, après la rupture de front syndical par la CFDT ? La confédération avait opté pour une stratégie de rassemblement. Aujourd'hui, alors que l'on a acquis un potentiel de lutte et de mobilisation, que l'on a progressé dans la syndicalisation, la CGT doit aller plus loin politiquement et se positionner clairement sur la fin de l'unité. Les signatures sclérotées de Chêrèque ont créé un profond malaise au sein de la CFDT. De nombreux militants de cette organisation pensent à rejoindre un vrai syndicat de lutte. Certains ont déjà rejoint la CGT, d'autres, SUD. Un exemple : le 18 août, le Bureau national de la Fédération CFDT-Santé a suspendu son syndicat de Haute-Loire, qui avait exprimé de vifs désaccords avec la signature du texte sur les retraites. Cette décision a immédiatement provoqué la présentation des militants et adhérents de ce syndicat CFDT sur les listes CGT dans la fonction publique hospitalière pour les élections d'octobre prochain.

Il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour rassembler dans notre secteur. Nous invitons la CE à débattre sur l'opportunité et le contenu des démarches, individuelles ou collectives, en direction des militants et adhérents du SGEN. Il ne s'agit pas de démarcher les militants et adhérents du SGEN mais de leur proposer de nous rejoindre sur nos bases revendicatives : la défense et l'amélioration de nos acquis, mais aussi nos prises de position sur l'emploi, la mondialisation, les questions d'énergie...

La situation dans notre secteur :

Début août, Philippe Braidy a remplacé Bernard Bigot au poste de directeur du cabinet du ministère de la recherche. C'est un pur gestionnaire, il fera moins d'ombre à notre ministre que Bigot.

Concernant le budget 2004, le premier ministre a annoncé une augmentation de 3,9 % du budget civil de recherche développement (BCRD). Mais on sait d'ores et déjà que l'enveloppe allouée à la recherche publique restera inférieure à celle de 2002. A la lecture du discours prononcé par Claudie Haigneré le 8 septembre dernier, on comprend qu'une bonne

partie de ce budget sera réservée au financement des fondations, au soutien à la recherche privée, au lancement « de grands programmes de recherche sur des causes d'intérêt général comme la santé, l'alimentation, l'eau, l'air, le sol, l'énergie » et à créer une cellule Fondations pour soutenir les jeunes fondations... Dans ce même discours, notre ministre présente les avantages de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, pour le développement des fondations... Avantages fiscaux qui montent à 60% des dons le montant de la réduction d'impôts, pour les particuliers comme pour les entreprises, qu'elle considère, je cite, « comme des mesures constituant une avancée considérable pour les fondations et un engagement déterminant de l'Etat ». Et un désengagement de l'Etat vis à vis du service public de recherche !

Les caisses sont vides...

Au CNRS, les subventions du deuxième trimestre 2002 n'ont toujours pas été versées. Après les annulations de crédits de décembre 2002 et mars 2003, la nouvelle vague d'annulation de crédits annoncée pour les jours à venir, on va frôler la faillite. La direction a été contrainte de reporter la nomination des 613 ITA lauréats des concours externes 2003 au 1^{er} décembre et a dû annuler les recrutements en CDD prévus pour le deuxième semestre. Dans ce contexte de vaches maigres, le CNRS change de direction : Geneviève Berger, limogée un an avant la fin normale de son mandat est remplacée par Bernard Larroutou, 44 ans, major de l'école polytechnique, ancien PDG de l'INRIA. Pour la ministre, que je cite, « il faut donner une impulsion plus rapide, plus forte que ce qui a été fait jusqu'à présent, avec un regard nouveau sur l'évaluation, une gestion des ressources humaines plus flexible. ». Sur ce point, Bernard Larroutou a fait ses preuves à l'INRIA, en intervenant fortement dans les promotions et les recrutements en amont des commissions d'évaluation et lors des jurys d'admission et en instaurant les primes de fonctions pour les chefs de projets et l'intéressement des inventeurs. Il faut s'attendre à une précarisation de l'emploi, en particulier en début de carrière. La politique de recrutement de CDD se poursuivra et s'amplifiera. Cela concernera aussi bien les chercheurs que les ITA. Des articles parus dans la presse indiquent que seuls 2/3 des recrutements 2004 seraient faits sur postes statutaires. Ce qui conviendra très bien à Bernard Larroutou, fervent défenseur de la précarité de l'emploi qualifié. Quant à la politique scientifique qui sera menée, il faut s'attendre à ce que la priorité soit donnée au STIC. Bernard Larroutou préconise d'ailleurs de porter le budget de ce département de 3% à 6%, au détriment des autres secteurs scientifiques, SHS en tête. Tout porte à craindre que Bernard Larroutou défendra une

politique d'ancrage régional fort et de développement de pôles d'excellence, pour affronter la concurrence internationale. Au détriment de l'avancée des connaissances et de la réponse aux besoins sociaux.*

A l'INSERM, la situation n'est pas très brillante non plus. Le gouvernement met en place des instituts thématiques sur le cancer, le sida, la santé publique, les maladies infectieuses... On parle également d'un institut sur le handicap, les maladies génétiques rares... Sans aucun débat préalable avec la communauté scientifique et les organisations syndicales. Ces instituts seront autonomes, l'évaluation de leurs projets sera faite hors de l'Inserm par des comités ad hoc d'experts nommés, en dehors des instances élues (CS, CSS). Ils auront la possibilité de recruter des CDD en fonction des contrats de recherche. Cette atomisation de la recherche publique en une multitude d'instituts, de fondations et sociétés civile prépare la privatisation de l'ensemble de la recherche médicale. Les camarades de l'Inserm interviendront à ce sujet dans le débat.

Le gouvernement avait annoncé au printemps un grand débat sur la recherche à l'automne, annonciateur de réformes structurelles. L'opération démarre : Raffarin a chargé le Conseil Economique et Social de rédiger un rapport sur : les coopérations recherche-industrie, l'emploi scientifique, le statut des EPST et le statut des chercheurs. Ce rapport doit être bouclé en décembre prochain. Il nous faut affiner notre analyse sur les évolutions du système de recherche publique et préparer des contre propositions, pour en débattre lors d'un prochain CSN. Un groupe de travail au sein du BN va travailler sur ces questions. Nous allons réunir les élus SNTRS aux conseils scientifiques, CN ou CSS du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA, de l'IRD, de l'INRETS, pour dégager les cohérences des évolutions de chaque établissement. Une réunion des élus au Comité national du CNRS est également prévue.

Le Bureau National soumet donc au vote de la CE la convocation d'un CSN le 11 décembre prochain, avec à l'ordre du jour :

d'une part : l'évolution des politiques scientifiques nationales et dans le contexte européen,

d'autre part : l'égalité hommes-femmes et les réseaux professionnels, thèmes qui n'avaient pu être débattus suffisamment lors de notre précédent congrès.

* Bernard Larroutou a reçu une délégation du SNTRS-CGT vendredi 12 septembre, dans le cadre d'une première prise de contact bilatérale avec les organisations syndicales. La lettre du Bureau National sollicitant une rencontre, ainsi que le compte rendu de cette réunion, sont publiés ci-après.

Lettre du SNTRS-CGT au nouveau DG du CNRS

Villejuif, le 18 août 2003
Monsieur Bernard Larroutou
Directeur Général du CNRS

Monsieur le Directeur,

Nous avons appris votre nomination à la direction du CNRS, en remplacement de Madame Geneviève Berger. Dans votre message de prise de fonction, vous avez exprimé le souci de prendre « le temps de la découverte et du dialogue ». Nous espérons que cette déclaration prélude une ouverture de la direction du CNRS à l'écoute des organisations syndicales et des représentants des personnels et à des négociations pour ce qui relève de sa responsabilité.

Comme vous le savez, nous sommes très attachés à

l'indépendance de notre organisme. La qualité de la recherche au CNRS exige une dynamique fondée sur les capacités effectives d'initiative des équipes de recherche et sur la reconnaissance des qualifications des personnes qui y oeuvrent. Afin d'assurer la continuité des programmes de recherche et d'ouvrir des voies de recherche nouvelles, nous pensons qu'il faut accroître dès maintenant le nombre des recrutements des chercheurs et des ITA.

Nous sommes opposés à la précarisation des débuts de carrière de chercheurs proposée notamment par la commission de la Communauté Européenne. De notre point de vue, cette période contractuelle devrait être limitée dans le temps afin de permettre aux doctorants de se préparer dans de bonnes conditions aux

concours de recrutement. La politique de « repyramidage » des emplois, qui a eu pour conséquence première l'externalisation des emplois les moins qualifiés est néfaste sur le plan social comme elle l'est pour le bon fonctionnement de l'organisme. Le CNRS pourrait innover en montrant les voies d'une politique d'emploi fondée sur la coopération entre les différentes catégories de personnels.

Donner au CNRS une dynamique nouvelle implique pour nous qu'il faille mettre l'accent sur la démocratie au sein de l'organisme. Il faut en finir avec ces représentations négatives où la consultation et les débats avec les personnels sont désignés comme sources de lourdeur. Ce sont plutôt des forces qu'il importe de vivifier.

Nous sommes inquiets des mesures d'amputations budgétaires qui ont été prises cette année. Nous espérons que vous obtiendrez de l'État qu'il attribue enfin au CNRS les 170 millions d'euros qu'il doit encore sur l'exercice 2002. De même les annonces concernant les perspectives de l'emploi scientifique nous préoccupent. Nous espérons là encore que vous parviendrez à convaincre votre tutelle de la nécessité pour un pays comme le nôtre d'investir dans la recherche scientifique de moyen et long terme, notamment dans la recherche non finalisée. Le CNRS est aux côtés des universités et des autres EPST le lieu où cela peut et doit être mené.

Il revient selon nous à l'État d'assurer les moyens récurrents

correspondant à cet objectif. Il faudrait déterminer avec plus de précision les engagements financiers que devrait assurer l'État vis-à-vis des laboratoires. Nous pensons qu'il lui revient d'assurer les conditions d'hébergement, les dépenses courantes et un budget garantissant que la recherche fondamentale à l'initiative des laboratoires (évaluée par les sections du Comité National) puisse être menée. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter le système des fondations pour financer les équipes de recherche. Le développement des relations, que nous pensons nécessaires, avec les secteurs en aval de la recherche, dont les entreprises ne forment pas l'unique élément, ne devrait pas être l'orientation majeure d'un organisme comme le nôtre. Par ailleurs, il serait nécessaire de réfléchir aux moyens d'assurer aux chercheurs qu'ils puissent consacrer effectivement 80% de leur temps à leur recherches et pas plus de 20% aux tâches administratives et non l'inverse comme c'est trop souvent le cas.

Enfin, nous pensons que l'originalité et la richesse du CNRS résident dans le grand nombre de disciplines qu'il comprend. Il importe de préserver cette richesse, notamment par un équilibre entre les disciplines et le respect de leur originalité propre.

C'est dans cet esprit que nous sollicitons une entrevue, lors de laquelle nous pourrions entendre, comme il est de tradition, les orientations que vous souhaitez imprimer à l'organisme et exposer plus longuement les principes auxquels nous sommes attachés et les grandes lignes de nos revendications.

Compte rendu de la réunion avec Bernard Larroutou, nouveau directeur général du CNRS, le 12 septembre 2003

par Sophie Toussaint-Leroy

B. Larroutou a reçu toutes les organisations syndicales du CNRS une à une, leur accordant une heure chacune. Jacques Bernard (secrétaire général), Liliane Flabbée (DRH) et Ghislaine Bec (bureau de la politique sociale) étaient présents.

Composition de la délégation SNTRS : Jacques Audin, Michel Cousy, Annick Kieffer, Michel Pierre, Daniel Steinmetz, Sophie Toussaint-Leroy

Nous avons envoyé en date du 18 août une lettre de demande d'entrevue à Bernard Larroutou (*une copie de ce courrier a été adressée aux adhérents du syndicat le 15 septembre*).

Nous avons repris les principaux points développés dans ce courrier. Bernard Larroutou n'avait visiblement pas pris connaissance de cette lettre. Nous lui en avons donné une copie pendant la réunion, il l'a lue tout en nous écoutant... Signe de son attention aux syndicats ?

Notre intervention initiale a porté sur :

- Le rôle, les missions et la place du CNRS : recherche fondamentale, indépendance, interdisciplinarité que garantissent le statut des EPST, le budget récurrent de l'Etat et des emplois de titulaires.

- L'emploi chercheur, en rappelant notre opposition à la précarisation des débuts de carrière et notre revendication de revaloriser les carrières.

- L'emploi ITA, en rappelant notre revendication d'une réelle évaluation liée à la reconnaissance des qualifications et d'un repyramidage des emplois, pour lutter contre l'externalisation et la sous-traitance.

- Le budget : où en est-on fin 2003 ? Quelles demandes budgétaires pour le CNRS en 2004 ?

Réponses de Bernard Larroutou : en poste depuis trois

semaines, il prend connaissance des dossiers. Il a souhaité rencontrer très vite les organisations syndicales pour un premier échange. Il annonce son intention d'aller sur le terrain, pour rencontrer chaque délégué régional et les directeurs d'unité en région. Il présentera les arbitrages des recrutements lors du prochain conseil scientifique. Il attend de cette rencontre que nous exposions notre conception de notre rôle d'organisation syndicale.

Sur la place et le rôle du CNRS : Bernard Larroutou affirme son attachement au statut des EPST et rappelle sa ferme opposition à ce que l'INRIA soit transformé en EPIC. Il n'a pas senti d'inquiétudes quant au statut des EPST du côté du gouvernement. Il exprime son attachement au statut de titulaire.

Carrières : il se prononce pour une entrée jeune dans la carrière. Il se dit très exigeant sur ce que l'on propose aux jeunes dans la recherche publique comme à l'université, et opposé à l'entrée tardive dans l'emploi de chercheur. Il est favorable aux post-doc, le problème étant d'être exigeant sur les débouchés, aussi bien à l'université que dans l'industrie. **Il faut développer les flux, tout en maintenant un socle de personnels permanents.** Il entend développer l'accueil de chercheurs de haut niveau, (étrangers, industriels, personnels d'autres organismes ou d'autres administrations, par exemple la défense, la santé...). A notre intervention concernant les coups qui sont portés à la recherche industrielle, par la casse des secteurs recherche et développement des entreprises publiques, et à l'impossibilité pour le CNRS de se substituer à ces secteurs, Bernard Larroutou n'a pas de réponse. **Dans le budget en préparation, le choix sera fait au détriment des postes permanents.**

Plan pluriannuel de l'emploi : le document présenté par G. Berger au conseil scientifique est un point d'appui, mais il n'a pas

encore été approuvé par les instances. Les choix de politique scientifique ont été peu débattus. Les précisions sur la campagne de recrutement 2004 seront données au prochain conseil scientifique. Il faudrait compléter ce travail par une **analyse des compétences et le caler sur la prospective**.

Rémunérations: les rémunérations des chercheurs sont trop faibles en début de carrière et pour les « gloires mondiales ». **Il faut pouvoir faire la différence entre un excellent chercheur et un chercheur moyen par l'attribution de primes.** A ce propos, Bernard Larroutourou regrette la non modularité des primes des chercheurs. Il faut améliorer les salaires si l'on veut attirer les meilleurs (notamment en poste d'accueil), y compris pour les ingénieurs et administratifs de haut niveau. Puisqu'il n'est pas question de revoir les grilles indiciaires, la seule marge de manœuvre reste le régime des primes. « Quand on attaquera le sujet, je le dirai » a-t-il précisé.

Précarité : Bernard Larroutourou ne pense pas avoir la même définition de la précarité et des besoins permanents que le SNTRS. Une partie des CDD ne peut pas être qualifiée d'emplois précaires : doctorants, post-doc, remplacement de personnels titulaires pour maladie ou maternité...

Protocole Sapin : Bernard Larroutourou est d'accord pour tirer les enseignements de la campagne calamiteuse de 2003 et faire autrement pour 2004.

Evaluation des ITA : Bernard Larroutourou n'est pas d'accord avec notre revendication d'une évaluation par les pairs. Il est en revanche d'accord pour mener une réflexion sur l'évolution des métiers, sur les formations. C'est un gros chantier, il faut décider des filières par lesquels on va démarrer, en fonction entre autres

des départs à la retraite.

L'heure étant passée, il n'a pas été possible d'aborder d'autres points, comme le budget 2003 (y compris sur les recrutements et les concours internes) et les perspectives budgétaires 2004, la politique scientifique, l'articulation université/recherche...

Nous avons renouvelé notre souhait de véritables négociations et demandé un calendrier de réunions sur des points précis. Bernard Larroutourou a donné son accord de principe.

Notre analyse : Le nouveau DG est prudent, conscient qu'on ne pilote pas le CNRS avec les mêmes outils que l'INRIA, organisme finalisé de plus petite taille. Quelques rappels :

A la tête de l'INRIA pendant sept ans, il a renforcé le poids du transfert industriel au détriment de la recherche fondamentale, il a mis en place des thématiques de recherche prioritaires sous forme d'équipes projets et accentué le pilotage par l'amont. Il a accru la précarité de l'emploi : postes d'accueil, ingénieurs associés sur CDD, nombreux post-doctorants. Il a mis en place un système de primes de fonction pour les chefs de projet et d'intéressement pour les inventeurs. En matière de gestion des personnels, ses chevaux de bataille sont la flexibilité et l'évaluation par des comités ad hoc (experts étrangers de préférence). L'augmentation des capacités d'accueil s'est faite au détriment de l'emploi titulaire. Il en a dit peu au cours de cette première rencontre, mais assez pour nous faire comprendre qu'il agira dans le même sens. C'est pour cela qu'il a été nommé.

De nombreuses bagarres en perspective pour le SNTRS-CGT !

Compte rendu du conseil scientifique 23-24 juin 2003

Par Daniel Steinmetz élu SNTRS-CGT

L'ordre du jour du conseil concernait principalement l'examen de la politique scientifique des départements ainsi que le plan pluriannuel de l'emploi chercheur et ITA. Les exposés power point étant difficiles à résumer, seules quelques idées phares sont reprises ici.

Département Chimie. M Bernier présente le département Chimie, dans lequel 50% des moyens des laboratoires viennent des contrats. Le département est passé de 210 à 200 unités, il y a un besoin de regroupement. Dans son rapport D. Mansuy insiste sur les modifications de la discipline : des outils de plus en plus miniaturisés, des micro réacteurs, des micro labo d'analyse, la manipulation de micro et de nano objets. Il faudra croiser les compétences.

Je suis intervenu sur la situation difficile de l'industrie chimique française qui ferme ses laboratoires de recherche. Comment faut-il dans un contexte de mondialisation organiser la collaboration d'une recherche publique financée par les efforts des contribuables avec des entreprises qui ont de moins en moins de liens avec la nation ? J'ai également insisté sur la nécessité de croiser avec la nécessaire autonomie des disciplines une approche plus transversale entre les départements, l'exemple des matériaux montre que la chimie les conçoit, le SPI les fabrique et le SPM les caractérise, or les collaborations entre départements ne sont pas toujours assez réactives.

Pas de remarques particulières sur les créations ou suppression d'unités. Vote 15 oui 1 non.

Département SDU. Mme Sylvie Joussaume, nouvellement nommée à la direction scientifique présente le département. En ce

qui concerne les laboratoires, la situation de l'observatoire de Haute Provence a été évoquée. Le Conseil de département et la section soutiennent l'OHP s'il y a assez de financements.

Vote 16 oui.

Dans le débat sur SDU, la volonté de diminuer la place de l'astronomie a été fortement critiquée dans un contexte où la NASA augmente son budget d'observation du système solaire de 40%. Mme Berger précise que la décision de lancer SOLEIL va coûter au CNRS 6% de son budget de fonctionnement : il faut faire des choix dans les grands équipements.

Vote 16 oui

Département SPM. L'exposé est fait par Michel Lannoo nouveau directeur scientifique. Il a pour objectif de redéployer 50% des effectifs vers l'interdisciplinarité. En ce qui concerne les labos, la discussion a porté sur la situation de la physique à Marseille (le CRMC2) et sur ORPHEE, générateur de neutrons. Ce dernier équipement fait l'objet de menaces de fermeture. Le CNRS partage les coûts avec le CEA, à raison de 1/3 et 2/3. En 2003, le CNRS ne sera pas en mesure de payer et envisage de se retirer en 2004. Le débat a lieu sur le coût global de la neutronique pour le CNRS. 18 M€ dont 12 pour l'institut Laue-Langevin de Grenoble et 6 pour ORPHEE. Mme Berger reprend son discours de gestionnaire : Laue-Langevin coûte cher mais comme c'est un équipement international, le CNRS doit suivre. ORPHEE n'a pas trouvé de clients solvables. Mme Dubois Violette propose une commission pour ORPHEE. Mme Berger refuse que cette commission soit autre chose qu'une simple commission du Conseil Scientifique.

Vote 14 oui 2 abstentions, le CRMC2 sera revu à l'automne.

Département IN2P3. M Spiro, directeur scientifique présente les objectifs scientifiques de l'IN2P3.

Département SHS. J.M. Hombert rappelle que SHS est passé de 580 unités en 1994 à 459 unités en 2002. Il insiste sur le rôle des 11 Maisons des sciences de l'homme qui hébergent 93 unités de recherche. RIEN en ce qui concerne les unités. Il confirme sa volonté de regrouper les unités. La politique scientifique du département fera l'objet d'un colloque scientifique en septembre.

Le débat met en évidence le risque de créer des regroupements artificiels et le risque sur certaines thématiques comme le droit. Pour JM Hombert : le CNRS ne peut pas être partout. Les membres étrangers du CS soulignent que le niveau de la recherche en SHS est bien au-dessus de ce qui se fait ailleurs en Europe.

Vote 14 oui, 1 non, 2 abstentions.

Département SPI. M Sanchez présente le département. Il n'y a pas de problèmes au niveau des unités.

Je suis intervenu pour souligner la difficulté actuelle des labos CNRS : ceux-ci sont de plus des sous-traitants de recherches que les entreprises veulent externaliser. Les moyens humains ne sont pas adaptés à cette évolution dont on peut contester le bien fondé. J'ai également signalé la difficulté des laboratoires à dégager des moyens financiers et humains pour continuer leur recherche fondamentale : les programmes du CNRS ont des financements insuffisants, les montages de projets deviennent de plus en plus complexes.

M Sanchez annonce que le SPI organise un colloque sur l'externalisation de la recherche des entreprises en novembre 2003.

Vote 18 oui

Département STIC. M Jutand présente le département et la politique pour les unités.

Vote 17 oui 2 abstentions ;

Mme Saïtta, membre étranger du CS présente un panorama de la recherche mondiale en STIC qui met en évidence le retard européen. En 10 ans la NSF a augmenté son budget de 285%.

Je suis intervenu sur la répartition entre CNRS et INRIA. Le ministère a demandé aux 2 organismes de clarifier leur approche. B.Larrourou, PDG de l'INRIA a répondu en refusant que l'INRIA

soit un applicateur des recherches fondamentales du CNRS. IL revendique pour l'INRIA des relations fortes avec les universités, une approche interdisciplinaire, c'est exactement la même chose que le CNRS. Il propose de casser en 2 les deux gros labos communs CNRS-INRIA de Nancy et de Rennes.

Après un débat sur cette question, le CS a décidé de consacrer un point spécifique aux relations CNRS INRIA dans sa prochaine réunion.

Département SDV. M Pau présente sa politique. Il veut ouvrir le CNRS sur la recherche hospitalière. Remarque : pourquoi le CNRS veut-il marcher sur les brisées de l'INSERM ? IL rappelle que les budgets français pour les Sciences du vivant sont notoirement insuffisants. Il lui manque 80M€, soit 20% de son budget consolidé. Les SDV aux USA représente 500M\$ au MIT pour un millier de personnes et 2500M\$ pour le NIH (5000 personnes), près de cinq fois les budgets français. Pas de gros problèmes sur les labos.

Vote 10 oui, 4 non, 3 abstentions.

Autres points

Le plan pluriannuel. Mme Berger présente le plan pluriannuel de l'emploi, l'analyse de ces documents a été développée par ailleurs (cf BRS 389 et SNTRS info compte rendu du dernier CA du CNRS).

Modification du décret de 1984. Le CNRS souhaite modifier le décret de 1984. statuts particuliers des fonctionnaires du CNRS, en particulier au niveau :

- des conditions d'âge pour le concours CR2 : soit 30 ans, soit une limite après la thèse
- du % de CR1/CR2, actuellement de 30% de CR1 et 70% pour SDV, la direction propose de supprimer toute référence à un %
- les jurys d'admissibilité, deux propositions, adjonction ponctuelle d'experts extérieurs ou des jurys ou les membres du Comité national viennent de plusieurs sections
- le jury d'admissibilité CR : une sélection préalable sur dossier, un élargissement des listes complémentaires
- Possibilité de passage directe CR1 DR1 pour les plus brillants.

En ce qui concerne les ITA, cela sera remis à plus tard. La direction envisage de réactiver le statut des TPN pour pouvoir recruter au-dessus des salaires CNRS classiques dans certains métiers.

Compte rendu de l'assemblée générale statutaire du CAES du CNRS du 17 juin 2003 à FREJUS

Par Denis CLAISSE Membre du bureau national du CAES.

Le dernier-né des centres de vacances du CAES "la villa CLYTHIA" à FREJUS accueillait les participants à l'assemblée générale statutaire de l'association.

Quatre vingt sept agents CNRS représentant 47 des 94 sections locales et 10 des 14 sections régionales d'activités spécifiques (SeRAS) étaient présents.

Le quorum était atteint avec une participation tout a fait honorable de 60,22 %.

La découverte et l'attrait du site pour bon nombre d'entre eux, agrémenté d'un temps estival, ont concouru à ce succès.

Les choses sérieuses commencèrent le mardi matin par la mise en place de la commission des mandats, une nouveauté de la

CFDT, dont l'objectif était d'examiner, de valider et de comptabiliser les procurations. Inutile de vous préciser que celles attribuées à nos élus ont été passées au peigne fin et contrôlées à la loupe. La méfiance était de rigueur puisque 90 procurations ont été déclarées invalides.

Les 87 votants disposaient selon leur attribution de 1 588 pouvoirs représentant ainsi 1675 voix. Les 490 procurations vierges reçues au siège du CAES furent attribuées au président, en plus de celles obtenus par son syndicat. Avec 609 voix, à lui seul, il exprimait 40 % des votants!

Malgré cette appropriation et ces procédures tatillonnes, les élus du SNTRS-CGT représentant toutes les instances du CAES,

nationales, régionales et locales avaient recueillis près de 660 procurations certifiées afin d'exprimer les orientations du syndicat formulées dans le BRS n°388.

Grâce à votre soutien, dans une période où l'action contre le plan FILLON était prépondérante, nous avons pu démontrer que notre syndicat était incontournable dans les décisions qui engagent le devenir du CAES, les orientations de politique sociale et la gestion de l'association. Ceci, malgré les conditions très restrictives d'attribution des procurations imposées par la CFDT.

A 14 h 30, l'assemblée générale fut déclarée ouverte. Le premier point de l'ordre du jour : l'approbation du **compte rendu de l'année précédente** fut l'objet de controverses et reporté. Ensuite, les élus du CLAS de Montpellier présentaient une **motion** dénonçant l'attribution des procurations vierges au président du CAES et exigeant de revenir à l'ancienne règle d'attribution des procurations. Après une longue discussion qui permit à chacun d'exprimer sa position, elle fut soumise au vote.

(pour : 31 / contre : 16 / abstentions : 14 / refus de vote : 16)

Majoritaire, cette motion subira le même sort que celle de l'année précédente relative à la ré affectation des fonds de roulement aux régions, elle restera lettre morte.

Le rapport moral du président fut propice à de nombreuses interventions interrogatives et critiques sur le fonctionnement du CAES. Les élus du SNTRS-CGT intervenaient en dénonçant le fonctionnement présidentiel et en exprimant les désaccords politiques (voir le BRS spécial AG CAES) et en appelant à voter contre le rapport moral.

(pour : 880 / contre : 724 / abstentions : 63 / absents lors du vote : 8)

Le rapport d'activité connut le même sort

(pour : 934 / contre : 0 / abstentions : 708 / absents lors du vote : 33)

Après une pause, l'expert comptable tenta tant bien que mal d'expliquer les comptes du CAES, mais la fatigue commençait à se faire sentir et l'attention des participants à faiblir, l'on passa

assez vite au vote du **rapport financier**

(pour : 962 / contre : 25 / abstentions : 673 / absents lors du vote : 33)

Suivi du **quitus au trésorier**

(pour : 1 091 / contre : 0 / abstentions : 423 / absents lors du vote : 123)

Dans ces conditions, l'élection **des contrôleurs aux comptes** à la quasi-majorité fut une formalité.

Vers 19 heures l'on aborda enfin les **modifications statutaires**. L'erreur politique et stratégique de la CFDT fut d'associer involontairement l'allongement de la durée du mandat de trois à quatre ans, à la réduction de quatre à trois du nombre de réunions du conseil d'administration. Les élus CGT sont intervenus les premiers en dénonçant l'affaiblissement du rôle du Conseil d'administration et le renforcement d'un fonctionnement présidentiel. Le président fut incapable d'expliquer les raisons de la réduction des réunions du CA, de plus, dans sa présentation celui-ci préjugant du résultat indiqua que la règle des quatre ans serait applicable aux autres structures du CAES. Ce fut un tollé dans la salle.

Statuts

CA réunion au moins trois fois par an

(pour : 871 / contre : 782 / abstentions:10 / absents lors du vote : 12)

Mandat du CA à quatre ans

(pour : 923/ contre : 712 / abstentions : 15 / absents lors du vote : 25)

L'article 27 des statuts indiquait qu'il fallait obtenir la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

Ces deux modifications contestées par le SNTRS-CGT furent rejetées.

L'ensemble des autres modifications, dont l'intégration des personnels du Centre d'Etudes pour l'Emploi (CEE), furent adoptées à l'unanimité.